



INFORMATION

RESTAURATION SCOLAIRE

Chers parents,

Avant de partir en vacances : pensez à la cantine !

Réinscrivez vos enfants pour la prochaine année scolaire **2019-2020**.

Cette réinscription est obligatoire pour tous.

Avant le vendredi 5 juillet 2019 (dernier jour d'école) :

Déposez **votre dossier d'inscription** au bureau (*Service Cantine, Mairie de Lorgues*) composé de :

1. La fiche d'inscription ci-après remplie (*une seule par famille*)
2. Vos justificatifs de travail (*même si vous les avez déjà donnés cette année*)
3. Un RIB

Attention ! Toute inscription arrivant **après le lundi 5 août 2019** risque de ne pas être prise en compte pour le mois de septembre.

Nous vous conseillons de le faire avant de partir en vacances.

Seul le dépôt du dossier d'inscription ouvrira vos droits pour la cantine.

Le règlement intérieur de la cantine est disponible au service cantine ou sur internet www.lorgues.fr

Merci d'en prendre connaissance avant le dépôt de votre dossier.

Le Service Cantine